



Le six novembre deux mil quatorze à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués le 28 octobre 2014 se sont réunis à la mairie en présence de Monsieur Jean-Pierre Allion, Maire.

Sont présents : ALLION Jean-Pierre, ARCHENAULT Pascale, CHAVANEAU Philippe, PAVARD Michèle MONTAGUT Bérengère, JOBET Amélie, BEAUVALLET Maurice, POTTEAU François, ASSELIN Christian, ASSELIN Marie-Claude, BAZIN Dominique, LEJEAU Luc.

Absents excusés : CHRIST Nicole, DESVIGNES Raluca, LAGRENE Jean-Philippe (Pouvoir à JOBET Amélie)

Secrétaire de séance :

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Lecture du compte rendu de la séance du 30 septembre 2014. Aucune remarque n'est formulée.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Ordre du jour :

- Terrain multisports, choix du terrain, présentation des différents devis
- Aménagements terrain de bicross
- Finances : demande subvention Rose et Vacances séjour hiver, loyers 2015
- Personnel communal : attribution des primes et indemnités de fin d'année, reconduction partenariat fleurissement avec Mr Jérôme Branger,
- Rapports des commissions
- Informations CCBEL GIVB SIRIS SIVLO
- Questions diverses

TERRAIN MULTISPORTS

Définition de l'emplacement, étude des devis et des produits proposés.

Présentation des devis en notre possession et des caractéristiques des structures, sol, garanties, entretien.

Il est présenté au conseil les devis détaillés des entreprises Agorespace et Bourdin Sports.

Les dimensions des terrains sont différentes, Agorespace ne parle pas de travaux sur le sol.

Il est présenté aussi au conseil une publicité sur le modèle de terrain de sport Husson qui paraît plutôt esthétique, le conseil demande que cette entreprise soit contactée.

Le conseil demande que les fournisseurs soient interrogés sur des points précis :

Bourdin : existe-t-il un autre gabarit identique à celui d'Agorespace ?

138, rue de la Mairie – 45270 Quiers-sur-Bezone

Tél : 02.38.90.10.58 – Fax : 02.38.90.29.13

Site Internet : <http://www.quiers-sur-bezone.fr> Email : mairie@quiers-sur-bezone.fr

Conseil municipal du 06.11.2014

Agorespace : est-ce que les travaux de ré agréage sont prévus dans le devis ? (Que sont les réservations ?)

Christian Asselin présente des photos du terrain de Chambon la Forêt qui est un Agorespace, bois métal.

Revoir toutes les sécurités en fonction des hauteurs (buste 1.03 m) largeur des rebords, accès personne à mobilité réduite...

AMENAGEMENT TERRAIN BICROSS

L'association BBCQB demande si la commune peut envisager l'installation d'un éclairage sur le terrain (2 mats). Des devis ont été demandés pour un montant d'environ 18 000.00 €

Monsieur Chavaneau donne des informations sur le fonctionnement du club qui voudrait apporter des nouveaux aménagements à leurs compétiteurs pour conserver un maximum de licenciés et leur permettre de s'entraîner le soir et développer le nombre d'heures d'entraînement.

Il sera conseillé à Monsieur Bouquet de solliciter une aide de la CCBEL, ils perçoivent aussi des subventions du Conseil Général sur les licences.

Le conseil se pose des questions sur ces installations, est-ce qu'elles ne gêneront pas les riverains, qui va payer la consommation électrique, est-ce vraiment utile alors que nous savons tous qu'il faut faire des économies.

Après toutes ces questions, le conseil décide

- de réactualiser les devis (INEO, ISI ELEC) de solliciter DRTP spécialiste en éclairage public,
- de présenter un dossier auprès du Conseil Général dans le cadre des installations sportives, il faut trouver des arguments mais aussi le thème correspondant ce qui ne sera pas facile,
- de solliciter le Contrats de Pays,

DEMANDE DE SUBVENTION ROSE ET VACANCES : SEJOUR A CREST VOLAND

Chaque année l'association Rose et Vacances sollicite les communes pour qu'une aide soit éventuellement attribuée aux enfants de la commune participant à ce séjour.

Depuis déjà quelques années, il n'est plus organisé de séjour à la neige par les écoles et pour pallier à ce manque, l'association a décidé de faire profiter les enfants de ce type de séjour qui souvent sans cette action n'iraient certainement jamais au ski.

Le séjour cette année revient par famille à 535.00 € par enfant, tout compris : déplacement, séjour, restauration, location de matériel et remontée mécanique.

La commune participe depuis de nombreuses années à ce montage financier. En moyenne, 12 enfants de la commune bénéficient de ce séjour.

Cette subvention est versée sur l'année N+1 après le vote du budget primitif, mais vous devez rendre votre décision avant les inscriptions qui vont avoir lieu en début d'année.

Après avoir entendu ces informations le conseil décide d'attribuer la somme de 125.00 € par enfant, cette dépense sera inscrite au budget primitif 2015 lorsque le nombre d'enfants sera connu.

AUGMENTATION OU REDUCTION LOYERS 2015

La commune possède deux types de locations, le plus classique, la maison d'habitation et le bail commercial, qui ne sont pas soumis aux mêmes indices.

Nos baux prévoient une augmentation ou réduction au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice du 2^{ème} trimestre de chaque année.

Pour le bail commercial indice 1621 soit une diminution de 0.98 %

Pour les baux maison : indice 125.24 soit une augmentation de 0.60 %

Le conseil décide d'appliquer les indices de référence citées et dit que les loyers 2015 seront les suivants :

LOCATAIRES	LOYERS 2014	LOYERS 2015	METHODE DE CALCUL
TARU FERNAND	445.60 €	448.14	IRL (125.15/124.44) x 445.60 €
F G D L LOYER HT	1681.18 €	1664.36	ICC (1621/1637) x 1681.18 €
THION Franck	241.53 €	242.91	IRL (125.15/124.44) x 241.53 €
GAULTIER Philippe Loyer Charges	495.88 € 10.00 €	498.71 10.00 €	IRL (125.15/124.44) x 495.88 €

Un courrier sera fait aux locataires pour les informer des changements et la délibération sera transmise à la Trésorerie pour l'encaissement des sommes.

PERSONNEL COMMUNAL : primes et indemnités de fin d'année, mission accessoire

Certaines indemnités telles que l'IAT et l'IEMP doivent faire l'objet d'une délibération mais sont attribuées à chaque agent par un arrêté du Maire qui définit au vu de la délibération et des critères retenus les sommes qui seront versées. Ces sommes sont attribuées en fonction du travail rendu, de la réactivité, de la ponctualité, du dynamisme...

Les agents sont reçus individuellement 1 fois par an, voire plus si besoin.

Prime de Noël

Rappel délibération 2013

Le conseil municipal a reproduit sur l'année 2013 la prime dite de Noël qui est de 652.32 € sur un poste 35/35^{ème} par agent et par an, proratisée pour les temps non complet et selon les dates d'arrivée des agents. Elle est attribuée aux agents titulaires, stagiaires, des services techniques et administratifs. Cette dépense est prévue au chapitre 012 du budget primitif 2013.

Le conseil municipal après avoir entendu ces informations décide d'attribuer comme il est dit dans le texte ci-dessus la prime de Noël 2014 qui sera intégrée au salaire de décembre 2014.

La dépense est prévue au budget 2014, Monsieur le Maire prendra un arrêté par agent.

138, rue de la Mairie – 45270 Quiers-sur-Bezone

Tél : 02.38.90.10.58 – Fax : 02.38.90.29.13

Site Internet : <http://www.quiens-sur-bezone.fr> Email : mairie@quiens-sur-bezone.fr

Conseil municipal du 06.11.2014

IAT

Rappel délibération 2013

L'indemnité d'administration et de technicité IAT est versée selon des critères qui ont été définis dans la délibération du 11 septembre 2007, certains agents perçoivent l'IAT au cours de l'année, d'autres perçoivent cette indemnité en fin d'année et en fonction du service rendu.

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 qui prévoit que le montant moyen annuel de l'IAT est calculé par application d'un montant de référence annuel fixé par grade par arrêté du 14 janvier 2002 et d'un coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 1 et 8. Ce montant de référence annuel, est indexé sur la valeur du point de la fonction publique.

Le conseil a décidé en 2013 de compléter la délibération du 11 septembre 2007 par les termes suivants : Le montant total attribué correspond à la somme de l'IAT multipliée par le nombre d'agent de la catégorie C soit 9 et un coefficient de 8. Les autres modalités restent inchangées.

Le conseil municipal après avoir entendu ces informations, approuve le versement de l'IAT, ne modifie par les critères d'attribution, ni le coefficient, dit que la dépense est prévu au budget. Monsieur le Maire au vu de ces informations, attribuera par arrêté, les primes en conséquence.

IEMP

Rappel délibération 2013

Monsieur le Maire lit la délibération concernant l'indemnité d'exercice de missions des préfectures prise en 2013

L'autorité territoriale rappelle à l'assemblée que :

- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88,
- le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfectures,
- l'arrêté du 24 décembre 2012 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures

Ont fixé le principe applicable en matière de complément de rémunération des préfectures.

Cette indemnité a été instaurée par délibération en date du 11 septembre 2007 sur la commune, mais il faut une nouvelle délibération pour prendre en compte les montants fixés par l'arrêté du 24.12.2013.

Le conseil municipal au vu de ces informations n'apporte aucune modification aux délibérations antérieures. Monsieur le Maire attribuera par arrêté l'IEMP en conséquence.

MISSION ACCESSOIRES

Le conseil précédent s'est attaché les services d'un consultant responsable de la planification du fleurissement : définition des massifs, proposition de fleurissement, programmation des commandes, aide à la plantation, suivi des nouveautés en terme d'environnement, aide à l'achat des produits phyto, terreau, consignes au personnel...

Cette mission a été actée pour la somme de 200.00 €brut par mois.

Elle doit être renouvelée ou non à compter du 1^{er} novembre 2014 et ce pour une année.

Le conseil souhaite conserver ce principe et maintenir la mission.

Le conseil décide de programmer la dépense sur le budget primitif 2015, autorise Monsieur le Maire à signer la convention du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015 en conservant les mêmes conditions.

138, rue de la Mairie – 45270 Quiers-sur-Bezone

Tél : 02.38.90.10.58 – Fax : 02.38.90.29.13

Site Internet : <http://www.quiens-sur-bezone.fr> Email : mairie@quiens-sur-bezone.fr

Conseil municipal du 06.11.2014

Animations et communication :

Marché de Noël 6 et 7 décembre : 23 expo inscrits (beaucoup moins que l'an dernier) souvent manque de personnel, raison de santé, le marché s'essouffle, l'an prochain : attention élections régionales dates non définies.

Organisation du marché :

Installation rotonde : jeudi 4 décembre après-midi

Décoration : le 30 novembre

Tombola : CHAM Amilly association enfants malades, avec paniers garnis

Animation : sono et animations gérées par les élus.

Inauguration (simple) : Maire du canton, Trouver une formule différente pour parler de découverte et non d'inauguration.

Mme Lemaire (Secours Catholique) demande à exposer des bougies, expo crèche : le conseil donne un avis favorable

Pot aux exposants : samedi soir

Arbre de Noël : recherche Père Noël, magicien Rémy Demantes, (musée de la magie à Dampierre)

Gazette : il reste quelques articles à formuler, Gabin Caillard se propose de faire un mémo sur tous les Maires de Quiers pour la prochaine gazette. Il est souhaité que la gazette soit éditée pour le 20 janvier 2015. Demander un devis

Plaquette Quiers à refaire, plaquette zone humide, sentier des abeilles à envoyer aux élus,

Cérémonie des vœux : devis au Fil des Roses

CCAS : repas demander un devis au Fil des Roses, pour l'animation renvoyer le contrat

La liste des animations 2015 est communiquée aux élus en annexe.

Colis personnes âgées

Les colis seront distribués à partir du vendredi 19 décembre et ce jusqu'au dimanche 21 décembre hormis pour les personnes absentes qui recevront un avis de passage. Rendez-vous au local technique vendredi à partir de 9 heures.

Les colis qui n'ont pu être distribués seront redéposés en mairie.

Commission patrimoine :

Zone humide : 2 panneaux passerelle de l'Aunoy posés à l'entrée de la zone coté salle et coté rue de l'Aunoy.

Maison Barrière : estimation entre 80 et 90 000.00€ compte tenu de la vétusté de la bâtisse et la servitude de la citerne.

Réfection toiture : devis 700.00 €, travaux à réaliser à condition de retirer le nid de guêpes

Visite CAUE : suggestion, vous recevrez le dossier et la commission se charge de travailler pour faire des propositions.

Eglise : nettoyage mur église, des essais seront faits avant d'envoyer un devis. Si les travaux peuvent être faits, il faut les programmer avant que les travaux environnement n'interviennent (arrachage des massifs actuels, création de nouveaux massifs avec pelouse).

Commission environnement : lecture du compte rendu sur le suivi du fleurissement, définition d'un thème fleurissement 2015/2016 « l'année de la lumière ».

Le fil conducteur sera bien entendu la lumière sous toutes ces formes avec utilisation de lampes solaires, de créations colorées, de plantes lumineuses...

Ces informations ont été transmises à Monsieur Branger pour qu'il puisse élaborer les commandes. Il présentera le fleurissement sous forme de diaporama, les élus pourront ainsi découvrir les plantes en avant-première.

Il faut trouver une belle souche qui pourra être peinte ou non, couper des bambous qui seront peints et être installés le long des passerelles de l'Aunoy pour égayer le site....

SIRIS informations transmises par Bérengère Montagut, les rythmes scolaires et leur installation se passent sans trop de difficultés, risque de fermeture de classe l'an prochain. Problème de halte-garderie pas de restauration possible, les enfants mangent froid. Il faudrait retrouver des locaux plus adaptés à ce type d'utilisation.

GIVB (rubrique qui sera complétée ultérieurement)

Piscine : travaux

Service de l'eau assainissement : DDT résiliation des contrats fin 2014 mission gestion

Indemnités du personnel

Objectif tarif eau

CCBEL

Sécurité

L'Adjudant-chef Bellegarde et le Commandant de Montargis donnent des informations sur les délits 210 en 2013, 581 depuis début 2014. Gros travail à faire avec les élus, chacun doit informer la gendarmerie, rester attentif à toutes les situations anormales, pose de caméras, voisins vigilants, stop cambriolages, participation citoyenne autre protocole qui ne coûte rien, Amélie se charge avec Monsieur le Maire de prendre contact avec la gendarmerie.

Accidents de la circulation, dus en premier lieu à la drogue, l'alcool, la vitesse, le portable.

POCL : la CCBel entérine le projet ouest

Certiphyto : facturation 60,00 x 1 agent pour Quiers

Convention redevance spéciale 2015 : signature

Commission voirie : un membre supplémentaire dont un de Quiers, Maurice Beauvallet

Transfert compétences scolaires : diagnostic sur les bâtiments, matériel, réalisé par les élus et estimation des bâtiments par Mme Weber

PLUI zones à revoir : finalité fin du 1^{er} trimestre 2015 si tout se passe bien.

SPANC : contrôles sur Mézières, Fréville se sont passés dans de bonnes conditions grâce notamment aux élus

Mutualisation : prochainement un questionnaire sera adressé à chaque secrétaire

Déchetterie : toujours en en attente de trouver un terrain.

Dématérialisation : Approlys est une centrale d'achat innovante créée sous la forme d'un groupement d'intérêt public et destinée à favoriser la mutualisation de l'achat public dans le but de promouvoir des achats responsables, raisonnés et durables. Signature contrat Approlys 50.00 € par an et par commune.

SILVO : Déconnexion du plan d'eau du Moulin de Jobert, curage futur à la charge de la commune, peut-être essayer d'obtenir des aides. Dans l'avenir soit l'étang aura un peu d'eau ou alors on laisse pousser les arbres et cela servira de bassin de rétention, une 2^{ème} zone humide.

138, rue de la Mairie – 45270 Quiers-sur-Bezone

Tél : 02.38.90.10.58 – Fax : 02.38.90.29.13

Site Internet : <http://www.quiers-sur-bezone.fr> Email : mairie@quiers-sur-bezone.fr

Conseil municipal du 06.11.2014

QUESTIONS DIVERSES

7

Défense incendie les Policettes : dossier en attente de trouver un accord avec les autres communes Bellegarde et Ouzouer

Réunion riverains ruisseaux et rivière organisée par le Sivlo avec la participation de Patrice Pilté, objectifs : donner des informations sur l'entretien, les droits et obligations des propriétaires.

Plantation terrains route d'Auvilliers : que faire des terrains qui sont de chaque côté du chemin, les plantations n'ont pas réussi, faut-il en remettre mais choisir des sujets plus conséquents...

Entretien tracteur : changer les pneus au vu des devis et de l'utilisation de l'engin, il est décidé de choisir les pneus de milieu de gamme. En même temps que le remplacement des pneus, il sera refait les freins.

Kubota à réviser : faire un diagnostic sur l'état général, demander un devis pour le remettre en état si besoin et voir s'il peut recevoir un broyeur.

Commémoration du 05 décembre 16 heures « de la fin de la Guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie » Reprendre toutes les modalités établies avec Mr Roger Thillou

Cimetière : reprise de concessions, établissement des constats de reprise

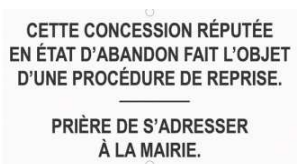
Prévoir une journée fin janvier 2015 en présence du Maire et de plusieurs membres de la commission qui se relaieront avec prise de photo des concessions à reprendre

Environ 25 concessions à reprendre soit 10 minutes par concession.

Prévoir des panneaux qui pourront contenir 30 feuilles A4

Affichage de la procédure 1 mois et renouvellement 15 jours si besoin avant la mise en route de la procédure.

Achat de plaques fond blanc texte noir



Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à vingt-trois heures trente.

138, rue de la Mairie – 45270 Quiers-sur-Bezone

Tél : 02.38.90.10.58 – Fax : 02.38.90.29.13

Site Internet : <http://www.quiens-sur-bezone.fr> Email : mairie@quiens-sur-bezone.fr

Conseil municipal du 06.11.2014